



**Eure-
et-Loir**
LE DÉPARTEMENT

AVIS D'APPEL À PROJET

Avis d'appel à projet portant création d'un service d'accueil de jour de 12 places pour des mineurs âgés de 0 à 18 ans

QUALITÉ ET ADRESSE DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR DÉLIVRER L'AUTORISATION

Monsieur le Président du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir
Hôtel du Département
1 place Chatelet
CS 70403
28008 Chartres Cedex

Appel à projet
Création d'un service d'accueil de jour pour mineurs de 0 à 18 ans pris en charge à titre
administratif ou judiciaire dans le Département d'Eure-et-Loir

1- Objet de l'appel à projet :

Création d'un service d'accueil de jour de 12 places pour des mineurs âgés de 0 à 18 ans pris en charge à titre administratif ou judiciaire dans le Département d'Eure-et-Loir.

2- Qualité et adresse de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation :

Conseil Départemental d'Eure-et-Loir
Hôtel du Département
1 place Chatelet
CS 70403
28008 Chartres Cedex

3- Justificatifs à produire quant aux capacités et qualités des candidats :

Le candidat doit mettre en évidence le fait qu'il présente les garanties nécessaires à la mise en œuvre et à la gestion du projet de création présenté. Il transmettra :

- a) Les documents permettant son identification, notamment un exemplaire de ses statuts s'il s'agit d'une personne morale de droit privé ;
- b) Une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il ne fait pas l'objet de l'une des condamnations devenues définitives mentionnées au livre III du CASF (datée et signée) ;
- c) Une déclaration sur l'honneur certifiant qu'il n'est l'objet d'aucune des procédures mentionnées aux articles L313-16, L331-5, L471-3, L472-10, L474-2 ou L474-5 du CASF (datée et signée) ;
- d) Une copie de la dernière certification aux comptes s'il y est tenu en vertu du Code de Commerce ou du compte de gestion établi par le Trésor public (si candidat public);
- e) Des éléments descriptifs de son activité dans le domaine social et médico-social et de la situation financière de cette activité ou de son but social ou médico-social tels que résultant de ses statuts lorsqu'il ne dispose pas encore d'une telle activité.
- f) Une présentation des moyens humains dont dispose l'association ;
- g) Les éléments relatifs au rôle, fonctionnement et services rendus par le siège associatif.

4- Modalités de publicité et d'accès aux appels à projet :

L'avis de l'appel à projet a été publié sur le site internet du Conseil départemental d'Eure-et-Loir.

Le cahier des charges est transmis par voie postale ou par voie électronique après demande écrite à l'adresse suivante :

Conseil départemental d'Eure-et-Loir
Appel à projet ACCUEIL DE JOUR ASE
Direction de l'Enfance et de la Famille
1 Place Châtelet CS 70403
28028 CHARTRES CEDEX
jeanbaptiste.gasselin@eurelien.fr

5- Date limite de dépôt des dossiers de candidature :

60 jours à compter de la date de publication de l'avis d'appel à projet. La date limite de dépôt est mentionnée dans le cahier des charges.

6- Critères d'évaluation des projets soumis et leur pondération :

Par application de l'article R313-4-1 du CASF, les critères de conformité et d'évaluation des projets et leur pondération sont les suivants :

Thèmes	Critères	Coefficient pondérateur	Cotation (0 à 4)
Projet d'établissement	Composition et expérience de l'équipe	2	
	Localisation du service et capacité opérationnelle à couvrir le territoire demandé	1	
	Connaissance de la Protection de l'enfance et particulièrement des dispositifs d'hébergement et d'accueil de jour	2	
	Description de l'intervention et ses objectifs	3	
	Capacité d'intervention (extension horaires, intervention au domicile, lieux à disposition, etc.)	2	
	Partenariats envisagés en interne et en externe pour préparer l'orientation à posteriori vers le droit commun. Connaissance du territoire.	2	
Modalités de gouvernance et de gestion	Modalités d'évaluation de la qualité du service rendu et de reporting au Département d'Eure-et-Loir	2	
	Ratio coût de structure (encadrement, bâtiment, fonctions ressources, etc.) optimisé	1	
	Recherche de mutualisations efficaces	1	
	Coût annuel et plan de financement	3	
Capacité de mise en œuvre	Capacité de réalisation du projet dans les délais (Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du projet)	4	
	Accessibilité économique (prix de journée) et adéquation des moyens au projet	2	
		Total sur 100	

7- Pièces justificatives exigées :

Outre les documents concernant sa candidature, le candidat fournira :

- Une fiche signalétique de présentation indiquant le territoire ciblé ;
- Tout document permettant de décrire de manière complète le projet en réponse aux besoins décrits par le cahier des charges ;

- Un état descriptif des principales caractéristiques auxquelles le projet doit satisfaire, dont le contenu minimal est fixé par arrêté, comportant notamment un bilan financier et un plan de financement ainsi qu'un budget prévisionnel en année pleine du service pour ses trois premières années de fonctionnement ;
- Dans le cas où plusieurs personnes physiques ou morales gestionnaires s'associent pour proposer un projet, un état descriptif des modalités de coopération envisagées ;
- La nature des prestations délivrées ;
- La répartition prévisionnelle des effectifs de personnels par type de qualifications en nombre et ETP en distinguant le personnel salarié de l'établissement et le personnel extérieur ;
- En cas de création : l'avant- projet d'établissement ou de service incluant les modalités de partenariats et de coopérations dans le cadre de conventions envisagées ;
- Le projet de livret d'accueil ;
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie ;
- Le projet de règlement de fonctionnement ;
- La liste et description des locaux d'accueil et superficies ;
- Le calendrier de réalisation du projet ;

8- Modalités de réception des projets et pièces justificatives exigées :

Les dossiers de réponse devront être conformes aux dispositions prévues dans le cahier des charges.

Chaque candidat pourra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature par courrier en version papier. Cette version papier sera obligatoirement accompagnée d'une version dématérialisée sur clé USB, le tout adressé par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Conseil départemental d'Eure-et-Loir
Appel à projet Accueil de jour/ASE
Direction de l'Enfance et de la Famille
1 Place Châtelet CS 70403
28028 CHARTRES CEDEX

Soit remis directement sur place contre récépissé (date et heure de réception faisant foi).

Les dossiers de candidature et la clé USB sont adressés sous enveloppe cachetée portant mention :

« Appel à projet – Accueil de jour/ASE – NE PAS OUVRIR », comportant une sous-enveloppe avec les documents concernant la candidature et une sous-enveloppe concernant la réponse au projet.

Il ne sera pris connaissance du contenu des candidatures et projets qu'à l'expiration du délai de réception des réponses.

9- Contenu minimal :

L'article R313-3-1 du CASF fixe le contenu minimal de l'état descriptif des principales caractéristiques du projet déposé